

En ligne, 7 novembre 2020

Eirik Birkeland, Président de l'AEC, accueille les membres de l'Association et déclare ouverte l'Assemblée générale. Il fait le point sur la situation exceptionnelle d'une assemblée générale de l'AEC tenue en ligne pour la première fois de toute l'histoire de l'Association. Au préalable, la communauté AEC s'est mobilisée pour vérifier que les conditions légales nécessaires étaient remplies afin que les résolutions adoptées en ligne puissent avoir force exécutoire. Un examen approfondi a permis de l'affirmer.

1. Compte-rendu de l'Assemblée générale 2019 à Turin

- ✓ L'assemblée générale approuve le compte-rendu.

2. Rapport du président : Rapport annuel 2019 et compte-rendu des activités jusqu'à novembre 2020

- Le rapport détaillé de l'année 2019 se trouve dans le Rapport annuel de l'AEC (disponible sur le [site internet de l'AEC](#)). Le président focalise donc son intervention sur les activités et les réalisations de l'AEC en 2020.
- L'année 2020 a été intense et toute la communauté AEC a subi la crise du Covid. Aucune réunion du Conseil n'a pu se réunir en présentiel et les membres du Bureau ont effectué la plus grande partie de leur travail en distanciel. La rencontre EPARM a été reportée à 2021, et il s'est avéré nécessaire de passer à un format totalement en ligne pour deux événements : la rencontre IRC et le Congrès annuel/Assemblée générale.

LE CONSEIL DE L'AEC

- En 2020, le Conseil s'est réuni trois fois en ligne. Le Comité Exécutif s'est réuni cinq fois entre les réunions du Conseil : une fois physiquement à Bruxelles et quatre fois en ligne. Le directeur général et le président étaient en contact chaque semaine.
- En coopération avec le Bureau, le Plan stratégique 2016-2021 a été mis en œuvre, avec un accent sur les événements, les plateformes, les travaux liés aux projets en cours, les relations extérieures, les activités de lobbying et la communication. La révision des statuts a été finalisée et les questions liées aux adhésions ont été examinées. Les résultats du personnel et les finances ont fait l'objet d'un suivi particulier en raison des conséquences de la crise du Covid-19.

Outre les membres du Conseil élus ou réélus à l'AG 2019, deux représentants étudiants étaient invités au Conseil en qualité de membres cooptés. Depuis l'AG 2019, le Conseil de l'AEC se compose comme suit :

- Président : Eirik Birkeland, Oslo, Norvège
- Vice-présidents : Georg Schulz, Graz, Autriche ; Deborah Kelleher, Dublin, Irlande
- Secrétaire général : Harrie Van Den Elsen, Groningen, Pays-Bas
- Membres du Conseil : Ingeborg Radok-Žádná, Prague, République tchèque ; Iñaki Sandoval, Viljandi, Estonie ; Lucia Di Cecca, Frosinone, Italie ; Zdzisław Łapinski, Cracovie, Pologne ; Kathleen Coessens, Bruxelles, Belgique ; Claire Michon, Poitiers, France ; Ivana Perković, Belgrade, Serbie ; Jeffrey Sharkey, Glasgow, Royaume-Uni.
- Membre coopté, représentant les membres associés : Bernard Lanskey, Singapour
- Représentants cooptés du groupe de travail et du réseau étudiants : Eline Accoe, Louvain, Belgique ; Miranda Harmer, Leeds, Royaume-Uni.

Changement de personnel au sein du Bureau :

- Stefan Gies, Linda Messas, Paulina Gut, Sara Primiterra et Alfonso Guerra poursuivent leurs fonctions.
- Chiara Conciatori a été nommée responsable de la communication en janvier, après avoir effectué des stages auprès de l'AEC et de MusiQuE.
- Barbara Lalić a pris les fonctions de coordinatrice du bureau et des projets en août. Elle succède à Esther Nass, partie en mai après 2 ans et demi au sein de l'équipe.
- Carla Larrauri est restée à l'AEC après son stage pour aider l'équipe à relever les défis du confinement et faire sensiblement avancer le programme *AEC Goes Green*.
- L'équipe a accueilli plusieurs étudiants stagiaires en 2020.

ACTIVITÉS DE L'AEC en fonction des piliers du Plan stratégique :

Pilier 1 : Amélioration de la qualité dans l'enseignement musical supérieur

- Les travaux de l'AEC concernant l'apprentissage centré sur l'étudiant, le passage au numérique, l'entrepreneuriat et l'internationalisation (tous sujets abordés dans le cadre du projet SMS) ont considérablement avancé. L'AEC a fait un recensement de pratiques liées à divers outils numériques d'apprentissage, d'enseignement et de réalisation pratique au début du confinement.
- La recherche artistique était également une priorité du programme, malgré l'ajournement de la rencontre EPARM.
- L'AEC a organisé 1 événement en présentiel et 2 autres en ligne, au cours desquels le personnel et les étudiants d'établissements membres ont débattu, réfléchi et échangé idées et bonnes pratiques.
 - Pop and Jazz Platform, Gand (7-8/02)
 - SMS Network Meeting, Online (18-19/03)
 - (Conférence EPARM, Londres - reportée)
 - Réunion IRC, en ligne (24-25/09)
 - Congrès annuel et AG de l'AEC, en ligne (5-7/11)
- L'AEC a poursuivi sa coopération avec MusiQuE

Pilier 2 : Promotion de la participation, de l'intégration et de la diversité

- L'AEC a poursuivi son action de promotion de la participation et de la diversité dans le cadre de ses propres activités en encourageant les retours d'information des différentes régions. Ainsi s'est engagée une réflexion sur le lien entre l'AEC en tant qu'organisme et les régions d'origine de ses adhérents, dans le but d'améliorer la manière dont l'association facilite la participation de ses membres et leurs liens mutuels tout en apprenant de leur diversité.
- Enfin, l'AEC a continué à travailler pour faire entendre la voix de l'étudiant et accroître la participation étudiante au sein de l'association (dans sa réflexion stratégique et ses activités) et plus généralement dans l'enseignement musical supérieur. Le groupe de travail « Étudiant » était à l'écoute des étudiants pour les soutenir pendant le confinement.

Pilier 3 : Renforcement des partenariats et interactions avec les parties prenantes

- L’AEC a maintenu ses collaborations avec les organismes partenaires malgré la crise du Covid-19 :
 - Sous la direction de l’AEC, 12 organismes et réseaux transnationaux traitant de la recherche artistique en Europe ont effectué un travail collaboratif considérable aboutissant au document d’orientation intitulé « Déclaration de Vienne sur la recherche artistique ». Cette déclaration plaide pour la reconnaissance pleine et entière de la recherche artistique dans le « Manuel de Frascati » de l’OCDE.
 - Dans le cadre du projet SMS, une étroite coopération se poursuit avec :
 - L’Union européenne des écoles de musique (EMU)
 - L’Association européenne pour la musique à l’école (EAS)
 - La Ligue européenne des associations d’employeurs du spectacle vivant (Pearle*)
 - Le Centre d’Excellence en formation à l’interprétation musicale de l’Académie norvégienne de musique (CEMPE)
 - L’AEC n’a cessé d’être en étroit contact avec divers organismes des milieux culturels/pédagogiques (certains membres du Conseil, ainsi que le directeur général, siègent au conseil d’administration d’autres organismes).
 - Enfin, parmi d’autres, citons un événement organisé conjointement avec l’IMZ, et une soumission de projet en commun avec l’EUA.

Outre les activités susmentionnées, l’AEC a aussi renforcé sa coopération avec :

- ELIA, Cumulus, Cilect
- SAR - Society pour la recherche artistique
- Conseil européen de la musique (EMC) et Conseil international de la musique (IMC)
- Culture Action Europe
- ENCATC
- IMZ - International Music and Media Centre
- Fondation universitaire européenne (EUF)
- Réseau européen du jazz (EJN)
- Association européenne des universités (EUA)
- REMA - Réseau européen de la musique ancienne
- Opera Europa
- NASM, SEADOM

Pilier 4 : Promotion des valeurs de la musique et de l’enseignement musical dans la société

- L’AEC a considérablement avancé dans l’analyse du potentiel et des défis contemporains auxquels sont confrontés les musiciens et les établissements d’EMS dans la société actuelle, et de leur interaction avec les responsabilités complexes des EEMS sur les plans artistique, éducatif, économique, social et environnemental.
- L’AEC poursuit ses activités de plaidoyer : si la fréquence des rencontres et des « plaidoyers à bâtons rompus » a malheureusement considérablement diminué, les réunions en ligne ont fait surgir - dans une certaine mesure - de nouvelles opportunités. L’AEC a publié des documents d’orientation en rapport avec le Brexit et contribué aux débats sur le Cadre financier pluriannuel 2021-2027 de l’UE. Depuis mars, la plupart des initiatives de plaidoyer sont en rapport avec les conséquences de la crise du Covid sur les artistes et défendent l’idée d’accorder une place centrale à la culture dans le cadre du plan de relance européen.

PROJETS 2020

SMS - Soutenir et renforcer la Musique dans la Société (décembre 2017-2021)

- Le projet SMS, au cœur des activités et actions de l'AEC depuis 2018, permet d'étudier et traiter différentes problématiques cruciales pour la pérennité des institutions de l'AEC et du secteur de l'enseignement musical supérieur. Ce fut le cas pendant ce Congrès.
- Tous les groupes de travail liés au projet SMS ont poursuivi leurs activités et produit des résultats importants.
- Sur le site internet sms.aec-music.eu, lancé en septembre, les groupes de travail ont téléchargé divers articles et publications. La publication complète sur les pratiques des établissements d'EMS en matière de diversité est disponible sur le site.

Autre projets impliquant l'AEC :

- NEWS IN MAP, Erasmus+, 2019-2021
- INTERMUSIC, Erasmus+, 2017-2020
- European Opera Academy, Erasmus+, 2019-2021
- Opera Vision, 2017-2020
- Opera Incanto, Creative Europe, 2018-2020
- Opera out of Opera, Creative Europe, 2018-2020
- SWING, Erasmus+, 2018-2021
- SWAIP, Erasmus+, 2018-2020
- DEMUSIS, Erasmus+, 2019-2022
- METRIC, 2019-...
- ECMA PRO, Creative Europe, 2020-2024
- PRIhME, Erasmus+, 2020-2023
- HarMA+, Erasmus+, 2020-2023
- RAPPLab, Erasmus+, 2020-2023
- LOTUS, Erasmus+, 2020-2023

3. Élections au Comité exécutif et au Conseil, proclamation des résultats

Jusqu'à présent, le dépouillement des bulletins de vote incombait toujours aux deux scrutateurs de l'année précédente. Les deux ans de mandat de Heinz Geuen (Hochschule für Musik und Tanz de Cologne) et Lies Colman (Conservatoire royal d'Anvers) sont arrivés à terme l'année dernière. Étant donné que le vote doit se tenir entièrement en ligne cette année par le biais d'un logiciel dédié, et que les résultats sont immédiatement partagés en toute transparence avec la communauté, le Conseil a décidé de ne nommer qu'un seul scrutateur, et exclusivement pour l'année 2020. Le Conseil propose Núria Sempere de l'ESMUC de Barcelone, Espagne.

- ✓ L'AG élit Núria Sempere au poste de scrutatrice pour 2020.

Un siège est à pourvoir au Comité exécutif : le vice-président Georg Schulz arrive au terme de son second mandat et ne peut plus se représenter. L'unique candidature à ce poste est celle d'Elisabeth Gutjahr de la Mozarteum University de Salzbourg, Autriche.

- L'Article 8.3 des statuts actuels de l'AEC stipule que « les membres du Conseil, y compris le Comité exécutif, sont élus par l'assemblée générale des représentants des établissements membres actifs de l'Association. »

- En outre, le document intitulé « Éligibilité, profil, rôle et devoirs du vice-président de l'AEC », diffusé parmi la communauté dans le cadre de l'appel à candidatures, annonçait qu'il serait préférable que le/la candidat-e soit un membre en exercice ou un ancien membre du Conseil de l'AEC.

Le Conseil a entériné la candidature d'Elisabeth Gutjahr qui a siégé au Conseil jusqu'en 2019.

✓ L'AG élit Elisabeth Gutjahr à la vice-présidence de l'AEC (80 bulletins valides, 76 votes pour, 0 contre, 4 abstentions).

Un siège est à pourvoir au Conseil. Les deux candidats sont Udo Dahmen de la Popakademie Baden-Württemberg (Mannheim, Allemagne) et Rico Gubler de l'Université de musique de Lübeck (Allemagne).

✓ L'AG élit Rico Gubler au Conseil de l'AEC (84 bulletins valides, 34 voix pour Udo Dahmen, 48 pour Rico Gubler, 2 abstentions).

4. Révision des statuts de l'AEC

Lors de l'AG précédente à Turin, les membres actifs de l'AEC ont voté l'approbation des statuts révisés. Avec le recul, il est désormais évident que le processus de décision lors de la dernière AG ne remplissait pas les conditions formelles nécessaires pour que la décision soit juridiquement effective. Il faut donc soumettre à nouveau les statuts de l'AEC à l'assemblée générale.

L'AEC a saisi cette occasion pour revoir entièrement et réviser le texte, corriger des erreurs et faire quelques ajustements. Fin juin, les adhérents ont été informés des révisions et invités à envoyer leurs commentaires jusqu'au 31 août. Les quelques retours étant tous, sans exception, positifs et favorables, aucun changement n'a été apporté à la version diffusée en juin.

Avant de procéder au vote, le président Eirik Birkeland attire l'attention sur l'article 12 des statuts actuels : « Le nombre de membres actifs participant à un vote concernant tout amendement des articles de l'association doit être au moins d'un tiers des membres éligibles au moment du vote pour que celui-ci soit valide. » L'AEC compte actuellement 254 membres actifs : il faut donc que 85 membres actifs votent. Les statuts stipulent en outre : « Une résolution concernant l'amendement des statuts de l'Association peut être adoptée uniquement par une majorité de trois quarts des votes exprimés lors de la réunion. »

Les membres présents procèdent au vote qui doit être répété en raison de problèmes de connexion. Le premier vote donne 84 bulletins valides, dont 82 votes pour et 2 abstentions. Le second vote donne 82 bulletins valides, dont 79 pour et 3 abstentions.

➔ Le quorum de 85 membres actifs participant au vote n'est pas atteint : les statuts révisés ne sont pas approuvés.

5. Plan d'action 2021 et stratégie de communication

L'AEC a identifié plusieurs pistes de travail pour 2021 :

- Créer des conditions cadres permettant des relations de pouvoir justes et fiables
- Promouvoir des pratiques d'apprentissage et d'enseignement collaboratives et centrées sur l'étudiant
- Rendre l'AEC plus respectueuse de l'environnement et soucieuse de développement durable
- Promouvoir le passage au numérique et l'entrepreneuriat pour renforcer l'employabilité des diplômés d'EMS
- Améliorer la pertinence sociétale des établissements d'EMS

En outre, l'AEC a préparé une liste d'actions pour 2020 sous chacun des 4 piliers du Plan stratégique. *L'AEC invite ses membres à lire attentivement les orientations et initiatives du Plan d'action 2020, et partager commentaires et réactions jusqu'au 1er décembre 2020.*

6. Approbation de l'extension et de la révision de l'actuel Plan stratégique de l'AEC (2016-2021)- Rapport du vice-Président

L'actuel Plan stratégique de l'AEC, qui oriente les activités de l'Association, est valide jusqu'à fin 2021 (Plan stratégique de l'AEC 2016-2021). En conséquence, un nouveau plan stratégique devrait normalement être rédigé pendant l'année 2021 et soumis à l'AG de l'AEC pour approbation lors de l'AG de novembre 2021.

Cependant, la composition du ComEx changera en novembre 2022, car trois membres arriveront au terme de leur second mandat : les postes de président, vice-président et secrétaire général seront vacants. En conséquence, le Conseil de l'AEC juge contre-productif d'entreprendre la rédaction d'un nouveau plan stratégique qui entrerait en vigueur en janvier 2022 mais que le Conseil et le Bureau de l'AEC ne seraient pas à même de mettre en œuvre au-delà de la première année. De plus, la nouvelle équipe en place à partir de novembre 2022 devrait avoir toute liberté de modifier le plan après avoir pris ses fonctions, si elle le souhaite.

Par conséquent, le Conseil propose de prolonger la période d'exécution du présent plan stratégique (2016-2021) jusqu'à fin 2023 (soit 2 années supplémentaires) et de le réviser et l'actualiser pour refléter au mieux les priorités actuelles de l'AEC.

- ✓ L'AG approuve le rapport du secrétaire général sur l'extension et la révision de l'actuel Plan stratégique de l'AEC (2016-2021) (81 bulletins valides, 75 voix pour, 2 contre, 4 abstentions)

7. Politique de l'AEC relative aux groupes de travail et aux plateformes

Le document de politique sur les groupes de travail et les plateformes est actuellement en cours de discussion. Il stipule que si des initiatives stables, fiables et convaincantes sur le plan du contenu émergent de la communauté AEC, l'Association pourra les encourager en donnant accès à son réseau, en offrant ses conseils, en aidant à constituer des demandes de subventions et en fournissant un soutien logistique. Le document liste les principaux critères pour prétendre au soutien de l'AEC :

- Avoir un domaine d'activité clairement défini ;
- Promouvoir la mission, la vision et les valeurs essentielles de l'AEC ;

- Présenter un concept convaincant ainsi que des objectifs clairs et réalisables ;
- Mettre sur pied un groupe cadre faisant collaborer des membres de trois pays différents au moins ;
- Être prêt à effectuer du travail bénévole servant l'objectif de l'initiative ;
- Être prêt à faire connaître aux autres membres de l'AEC les activités réalisées dans le groupe de travail ou la plateforme en question et à partager avec eux les résultats du travail ;
- Être prêt à faire activement campagne pour la diversité, en particulier la diversité géographique et générationnelle, et la parité homme-femme.

8. Rapport financier du secrétaire général

Harrie van den Elsen, secrétaire général de l'AEC, présente le rapport financier qui couvre les cinq points suivants :

- Comptes annuels de l'AEC pour l'exercice 2019
- Approbation de la proposition de tarifs d'adhésion pour 2021
- Approbation des prévisions 2020
- Approbation de la proposition de budget pour 2021
- Nomination de vérificateurs externes pour les comptes 2020

Comptes annuels de l'exercice 2019

Le secrétaire général déclare que les deux vérificateurs externes : Melissa Mercadal (Escola Superior de Música de Catalunya, Barcelone) et Peter Tornquist (Académie norvégienne de musique, Oslo), recommandent l'approbation des comptes 2019. Il les remercie pour leur travail.

✓ Les membres présents approuvent les comptes annuels 2019 - 3 abstentions.

Proposition de tarifs d'adhésion pour 2021

Conformément aux principes du Plan de viabilité approuvé à l'AG de 2017, il est proposé ce qui suit :

- Les pays sont regroupés en 10 catégories différentes en fonction de leur RIB 2019.
- Tous les tarifs de cotisation d'adhésion pour 2021 sont ajustés sur le taux d'inflation (+1.5%).
- En outre, pour les membres actifs basés dans les pays suivants : Luxembourg, Suisse, Norvège, Irlande, Islande, Autriche, Danemark, Pays-Bas, Allemagne, Suède, Belgique, Finlande, France, R-U et Italie, les cotisations d'adhésion seront relevées d'1/4 de l'augmentation globale envisagée d'ici 2022.
- Une hausse de 25% s'applique aux établissements de plus de 700 étudiants, et une baisse de 25% à ceux de moins de 200 étudiants. Aucun ajustement de cotisation pour les établissements comptant de 200 à 700 étudiants.
- Comme les années précédentes, une réduction de 5% s'appliquera à la somme demandée indiquée sur le document, pour tout règlement effectué en faveur de l'AEC avant le 01/04/2021.
- De plus, une réduction de 10% est offerte aux établissements membres adhérents à l'AEC et à l'ELIA, si les étudiants concernés par l'un et l'autre organisme sont bien comptés deux fois.

- ✓ L'Assemblée générale approuve les propositions de tarifs de cotisation d'adhésion pour 2021 (79 bulletins valides, 66 voix pour, 4 contre, 9 abstentions)

Prévisions 2020

Les finances 2020 n'ont pas été conformes aux attentes en raison de la crise du Covid-19 et du report ou du reformatage des activités et des événements. La subvention d'Europe Créative pour le projet SMS autorisait une grande marge de manœuvre et les conséquences financières seront donc limitées. Le résultat escompté pour 2020 est de 4506,69 euros.

Revenus 2020

- Le revenu issu des cotisations d'adhésion 2020 continuera à augmenter sur les principes du plan de viabilité puisque 2020 est la deuxième année de sa mise en œuvre.
- L'AEC s'attend à une perte d'environ 117 000 euros d'inscriptions aux événements puisque les événements prévus ont été soit annulés soit réorganisés en ligne, à taux réduit.
- Dans le cadre des revenus liés aux projets :
 - L'AEC reçoit encore 250 000 euros annuels pour les activités et les frais de personnel du projet SMS (jusqu'à novembre 2021). Un amendement a été envoyé à la Commission européenne afin de réaffecter les dépenses prévues pour les frais de voyage et d'hébergement à d'autres postes (comme le site internet, les publications et les frais de personnel).
 - L'AEC reçoit plusieurs subventions pour les projets de partenariats stratégiques et d'Europe créative. Toutefois, les modalités et montants d'une éventuelle réaffectation des budgets voyage et hébergement sont incertains.
- Le revenu issu du projet EASY reste stable.
- Enfin, il est important de souligner que le Conseil de l'AEC a reçu de MusiQuE une demande de renégociation de ses remboursements annuels à l'Association (pour les frais de personnel AEC mis à disposition de MusiQuE). Il est convenu par l'AEC qu'en 2020 et 2021, MusiQuE remboursera un pourcentage moins élevé de frais de personnel.

Dépenses 2020

- Les frais de personnel augmenteront en raison des changements de personnel au sein du bureau (notamment la création du poste de « coordinateur des finances et des adhésions » en octobre 2019) et de l'augmentation progressive des salaires (troisième année de l'importante augmentation de salaire planifiée jusqu'en 2022, conformément aux principes du plan de viabilité économique).
- Frais d'événements, de déplacement et de bureau :
 - Réduction considérable des frais d'événements en raison du format en ligne de la rencontre IRC et du Congrès, et de la couverture des frais PJP par le budget SMS.

- Réduction des frais de déplacement et des frais du Conseil en raison du format en ligne des réunions.
 - Les frais de bureau sont encore assez élevés, en raison de l'achat de nouveaux équipements informatiques nécessaires pour permettre au personnel de travailler efficacement en distanciel.
 - Les dépenses liées au projet SMS sont en légère baisse car certains postes ont été réaffectés aux frais de personnel. Les coûts des activités d'autres projets varient d'année en année selon le plan du projet.
 - Les frais de service d'EASY ont augmenté en fonction du nombre d'inscriptions d'établissements utilisant le système.
- ✓ L'AG approuve les prévisions 2020 - 6 abstentions.

Proposition de budget pour 2021

La proposition de budget est une prévision prudente d'un scénario dans lequel tous les événements de l'AEC pour 2021 devraient se tenir en ligne, tandis que quelques réunions de groupes de travail pourraient encore se tenir en présentiel. La proposition de budget présente un résultat de 700 €.

Revenus 2021

- Sur la base des principes du Plan de viabilité, les revenus de l'AEC issus des cotisations d'adhésion continueront à augmenter en 2021 tandis que ceux issus des frais d'inscription aux événements diminueront.
- Dans le cadre des revenus liés aux projets : la subvention SMS reste au niveau de 2020 mais une diminution des revenus issus d'autres projets est à prévoir.
- La participation des membres de l'AEC au système EASY devrait rester stable et l'AEC doit percevoir une rémunération pour coordonner le réseau METRIC.
- Enfin, les sommes remboursées par MusiQuE à l'AEC pour la mise à disposition de personnel vont considérablement diminuer.

Dépenses 2021

- Les frais de personnel augmenteront légèrement, conformément au plan quadriennal d'augmentation des salaires.
- Les frais d'événements seront entièrement transférés aux budgets SMS. D'autres frais de déplacement diminueront considérablement et les frais de bureau devraient diminuer par rapport à 2020.
- Les dépenses liées au projet SMS resteront dans la fourchette de 2020 et les dépenses liées à d'autres projets diminueront.
- Enfin, les frais de service d'EASY resteront dans la fourchette de 2020, mais une petite partie pourrait, de manière exceptionnelle, être couverte par la subvention allouée au projet SMS.

✓ L'AG approuve les prévisions 2020 - 4 abstentions.

Nomination de deux vérificateurs des comptes 2020

- ✓ L'Assemblée générale approuve la nomination de Peter Tornquist, Académie norvégienne de musique, Oslo (qui remplissait déjà cette fonction l'an dernier) et de Małgorzata Sternal, Académie de musique de Cracovie en tant que vérificateurs externes des comptes de l'exercice 2020 - 3 abstentions.

9. Questions relatives à l'agence européenne d'assurance qualité pour la musique - MusiQuE

Martin Prchal, président du Conseil d'administration de MusiQuE, informe l'Assemblée générale des activités de MusiQuE pendant la période 2019-2020, et de son évolution.

Actuellement, 2 sièges sont à pourvoir au Conseil : 1 membre et 1 membre étudiant. MusiQuE a lancé un appel à candidatures en juillet 2020.

Le Conseil de l'AEC demande à l'Assemblée générale de soutenir deux recommandations de candidats proposés par l'AEC.

- ✓ L'assemblée générale soutient la recommandation suivante du Conseil de l'AEC au Conseil de MusiQuE : « Pour le Conseil d'administration de MusiQuE, le Conseil de l'AEC nomme les candidats suivants (par ordre alphabétique) : Philippe Dinkel, Orla McDonagh et Jacques Moreau, en fonction de leurs solides connaissances, compétences et expérience. » (77 bulletins valides, 71 voix pour, 0 contre, 6 abstentions).
- ✓ L'Assemblée générale soutient la recommandation suivante du Conseil de l'AEC Council au Conseil d'administration de MusiQuE : « Le Conseil de l'AEC soutient également la nomination par MusiQuE d'Ankna Arockiam en qualité de nouveau membre étudiant du Conseil. » (75 bulletins valides, 72 voix pour, 1 contre, 2 abstentions).

10. Confirmation des nouvelles adhésions, des retraits et des non renouvellements d'adhésions

Sont acceptés en qualité de Membres actifs :

- Conservatorio di Musica 'Giovan Battista Martini' (Bologne, Italie)
- Kurmangazy, Conservatoire national Kazakh (Almaty, Kazakhstan)
- Vilniaus Kolegija, Université des Sciences appliquées (Vilnius, Lituanie)
- Université Ege, Conservatoire d'État de Musique (Izmir, Turquie)

Sont acceptés en qualité de Membres associés :

- Golden Jazz, Contemporary Music Institute (CMI) (Zhuhai, Chine)
- Sichuan Piano Institute (Chengdu, Chine)
- Sunway University, School of Arts (Petaling Jaya, Malaisie)

Ont retiré leur adhésion :

- (*membre actif*) Prayner Konservatorium Wien (Vienne, Autriche)
- (*membre actif*) Vienna Konservatorium (Vienna, Autriche)
- (*membre actif*) Kalaidos Musikhochschule (Aarau, Suisse)
- (*membre associé*) Manhattan School of Music (New York, USA)

Enfin, au terme de 2 années de non paiement de cotisation, les adhésions ne sont pas renouvelées. Ont ainsi expiré en 2020 les adhésions de :

- Conservatorio di Musica "San Pietro a Majella" (Naples, Italie)
- Conservatoire Municipal de Thermi (Thermi, Grèce)

- Université nationale des Arts du Kazakhstan (Astana, Kazakhstan)
- Académie nationale d'Ukraine 'Tchaïkovski' (Kiev, Ukraine)
- Conservatoire de musique du Caire (Gizeh, Égypte)

Fin 2020, l'AEC compte 283 adhérents.

11. Prochains congrès

- 2021: Conservatoire royal d'Anvers, Anvers
- 2022: CNSMD Lyon, Lyon